

LE BULLETIN DES ÉLUS COMMUNISTES N°1

Publié par la section du P.C.F. / Front de Gauche d'Oloron et ses élus municipaux

- « **LE B.E.C.** » entend fournir les éléments d'information nécessaires à la compréhension et à l'appropriation par la population de ce qui la concerne directement.
- *Pour des initiatives citoyennes rassembleuses, capables de peser sur les prises de décisions. Une « prise de Bec » citoyenne pour « clouer le bec » à la désinformation.*

HOLD-UP SUR LA TAXE D'HABITATION !

La part communale s'envole :

+ 86% pour une famille modeste avec trois enfants

+ 45% pour une famille modeste avec deux enfants (voir calculs plus loin)

Retour sur les décisions du Conseil Municipal du 25 juin 2014

Parmi les 36 délibérations votées, nous revenons sur celles qui auront les plus lourdes conséquences **pour vous et pour la population de notre ville** : une série de mesures ont été mises en œuvre dans le cadre du « pacte financier » adopté par la nouvelle majorité municipale dirigée par le tandem H. LUCBEREILH (divers droite) et son premier adjoint D. LACRAMPE (UMP/UDI).

Ce « pacte financier » a été adopté par 25 voix **pour** (tous les élus de la majorité) et 8 voix **contre** (tous les élus de l'opposition gauche oloronaise unie), dont les deux élus communistes, Aurélie GIRAUDON et Robert BAREILLE.

Ce « **pacte** » décide d'augmenter toute une série de redevances et de taxes : terrasses, enseignes, plaçages marchés, location de matériel etc....etc... Il double la pénalité pour non création de places de parking en cas de construction ou rénovation. Il instaure la contribution des communes extérieures pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques d'Oloron.....

et il prend 5 délibérations fiscales qui vont alourdir notablement la ponction sur la population :

1. suppression de l'exonération de deux ans pour la taxe foncière
2. majoration de la valeur locative de la taxe foncière pour certains terrains
3. instauration d'une taxe sur les logements vacants depuis deux ans
4. sur la taxe d'habitation suppression de l'abattement général à la base (pour toute la population) et de l'abattement spécial à la base (pour les foyers les plus modestes)
5. sur la taxe d'habitation suppression des abattements communaux pour charges de famille

Les deux délibérations qui concernent fortement la taxe d'habitation vont avoir des effets antisociaux ravageurs !

Nous faisons donc le choix de traiter précisément de cette seule question (nous pourrons revenir sur les autres points dans un prochain « Travailleur Oloronais »).

*Ceux qui hurlaient au « matraquage fiscal » par la municipalité de Bernard UTHURRY se livrent dès leur arrivée à un **bombardement fiscal sans précédent alors qu'ils promettaient de ne pas augmenter les impôts !***

LA TAXE D'HABITATION

C'est qui ? C'est comment ? C'est combien ?

La taxe d'habitation est un **impôt local** dont le cadre d'application est fixé par l'État.

À l'intérieur de ce cadre général, il revient aux communes de fixer le « **taux d'imposition** » (10,78% à Oloron). Ce taux est voté chaque année avec le **budget**. Les communes ont aussi la **possibilité** de voter des **abattements facultatifs pour réduire le montant de l'impôt de tous et de certaines catégories de la population** dans les limites fixées par l'État. C'est aussi l'État qui fixe les conditions de certaines exonérations totales (par exemple les plus de 60 ans à faibles revenus).

La taxe d'habitation est acquittable par les occupants d'un logement (locataires et occupants propriétaires) au 1^{er} janvier de l'année en cours.

La taxe d'habitation =

La valeur locative de votre logement
moins abattements de l'État et
moins abattements communaux

X

Taux d'imposition
10.78 % à Oloron
depuis 2013

La valeur locative est variable, elle est propre à chaque logement selon sa nature, son confort, sa situation géographique. Cette valeur locative est déterminée par l'administration fiscale. Toutes les valeurs locatives augmentent automatiquement d'environ 2 à 3 % par an sur décision de l'État.

Si vous avez des charges de familles, la valeur locative de votre logement est minorée par l'État. Cette diminution de la valeur locative par l'État est de :

- **10 %** pour chacune des deux premières personnes à charge (enfants ou ascendants)
- **15 %** à partir de la troisième personne à charge (enfant ou ascendant)

À ces réductions par l'État, les communes peuvent voter des réductions supplémentaires.

SUPPRESSION DES 3 RÉDUCTIONS COMMUNALES EN VIGUEUR À OLORON

1. **Suppression de la réduction communale de 15 %** dont bénéficiait **sans distinction toute la population**
2. **Suppression de la réduction communale de 15 %** pour les plus faibles revenus dont la valeur locative du logement principal est inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne.
3. **Suppression de la réduction communale supplémentaire pour charges de famille.** Aux abattements de l'État ci-dessus, la commune appliquait un avantage supplémentaire par délibération et dans certaines limites. Il était de 5 % supplémentaire à Oloron (soit, en tout 15% pour chacune des deux premières personnes à charge et 20% à partir de la troisième). Le conseil municipal du 25 juin 2014 a décidé de supprimer cet avantage avec retour au « droit commun » (les seuls abattements par l'État).

Les moins favorisés, en charge de famille, occupant des habitations modestes, vont donc cumuler la perte de ces trois avantages importants !!!

Sans augmenter le taux d'imposition maintenu à 10.78 %, la nouvelle majorité municipale, à l'unanimité de ses élus, met en œuvre une augmentation sournoise très importante et particulièrement injuste !

Sauf nouvelle délibération que nous ne désespérons pas d'obtenir grâce à votre soutien, ces dispositions s'appliqueraient à partir de 2015, **chaque année, sur toute la durée du mandat et jusqu'en 2021 !** En effet, en cas d'alternance en 2020, ces mesures devraient être annulées un an avant l'effet de leur rétablissement....

À noter que le manque à gagner pour la ville du fait des abattements par l'État donne lieu à versement d'une compensation par ce dernier. Par contre l'État ne compense pas les effets des réductions décidées par les communes.

UNE PONCTION ÉNORME SUR LES OLORONNAISES ET LES OLORONNAIS !

La ponction ne sera pas uniforme, elle ne peut être calculée qu'au cas par cas, elle résulte de la situation individuelle de chaque contribuable.

Faites vos comptes avec votre avis d'imposition 2013, en fonction de la valeur locative de votre logement, et en supprimant les abattements spéciaux qui étaient en vigueur à Oloron, dans la colonne « commune ».

DEUX EXEMPLES : ils ne concernent que la taxe communale. À noter que la colonne « intercommunalité » remplace la colonne « département » depuis 2011 sur décision de l'État. La CCPO n'a rien changé à la colonne qui concernait auparavant le département.

	Couple ou personne seule avec 2 enfants à charge				Couple ou personne seule avec 3 enfants à charge			
	Avec B.UTHURRY		Avec H. LUCBEREILH		Avec B.UTHURRY		Avec H. LUCBEREILH	
Valeur locative moyenne	3082		3082		3082		3082	
Abattements État	10% + 10%	616	10% + 10%	616	10% + 10% + 15%	1079	10% + 10% + 15%	1079
Abattement commune	5% + 5%	308		0	5% + 5% + 5%	462		
Abattement commune	15%	462		0	15%	462		
Total abattements	45%	1386	20%	616	65%	2003	35%	1079
Base nette d'imposition		1695		2466		1079		2003
Taux		10,78%		10,78%		10,78%		10,78%
Montant de la taxe		183 €		266 €		116 €		216 €
				+ 83 € soit + 45%				+ 100 € soit + 86 %

Somme totale qui sera ponctionnée chaque année dans la poche des contribuables oloronais (calculée à partir des dernières données 2012 par l'administration fiscale) :

Abattements accordés par la commune en 2012	Taux d'imposition 2013	Augmentation annuelle
2 681 000 €	X 10.78 %	= 289 011.80 €

Soit plus de 1 731 070,80 € ponctionnés sur 6 ans.

TORDRE LE COU AUX CONTRE-VÉRITÉS

Monsieur Hervé LUCBEREILH et son équipe ont fait campagne en montant en épingle l'augmentation des impôts locaux pendant le mandat de Bernard UTHURRY. Il continue de répéter en boucle : « les impôts ont augmenté de plus de 50% »... De son côté son premier adjoint Daniel LACRAMPE parle de 40%....

Or, il ne suffit pas de répéter des énormités pour qu'elles deviennent réalité ! Nous vous fournissons les éléments afin que vous rétablissiez vous-même la vérité :

RAPPEL DES TAUX D'IMPOSITIONS VOTÉS DE 2007 A 2013

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
8,14%	8,63%	8,63%	9,63%	10,33%	10,64%	10,78%

Passant de 8,14% à 10,78%, le taux appliqué à votre valeur locative a augmenté de 2.64 « points », soit + 32% de hausse du taux... Par ailleurs, les bases locatives ont augmenté de 18% du fait de l'État de 2007 à 2013..

Mais il faut se méfier des affichages mathématiques : parmi les villes d'importance comparable, Oloron fait partie, en France et en Aquitaine, du peloton de tête de celles qui ont le taux d'imposition le plus bas.

Or, mathématiquement, dans une fourchette basse, toute augmentation en pourcentage apparait très importante. C'est élémentaire, mais on pourrait le perdre de vue : 1 augmenté **de 1 = +100%**, 10 augmenté **de 1 = +10%** et 100 augmenté **de 1 = +1%**.

Quand le taux d'imposition augmente, la valeur d'un même point diminue en pourcentage. Ainsi, à Orthez, où le taux de la taxe d'habitation est à 17,67%, 1 « point » de plus représenterait moins de 6%. À Oloron, avec un taux de T.H. à 10,78%, un point de plus représenterait 9%.... Il représentait 12% en 2008 pour un taux de T.H. à 9,63%

Monsieur LUCBEREILH répète à qui veut l'entendre : « + 50% » !

Erreur ou mensonge ? Ni l'un ni l'autre ! Mais ce n'est pas la vérité. Le nouveau maire est habile (selon ses propres termes), il parle d'autre chose. Comme le loup de La Fontaine, il crie « au loup » pour détourner l'attention.....

En effet, la totalité des sommes collectées à Oloron pour la T.H. a progressé de plus de 50% entre 2007 et 2013. Mais cette somme englobe les augmentations automatiques des bases par l'État (18% en 6 ans), les sommes versées par l'État pour compenser les abattements généraux et surtout l'augmentation du nombre de contribuables. **+ 50% ce n'est donc pas l'augmentation subie par chaque contribuable oloronais, c'est l'accroissement des sommes collectées en dehors de toute décision municipale.**

Il faut voir et dénoncer la responsabilité condamnable de l'État (SARKOZY, puis HOLLANDE) compte tenu des décisions en matière d'impôt sur le revenu. C'est le « revenu fiscal de référence » qui détermine les exonérations pour la taxe d'habitation. Deux mesures ont rendu des millions de contribuables imposables à la taxe d'habitation alors qu'ils en étaient exonérés.

1. En 2010, la suppression par **Nicolas SARKOZY** de la **demi-part supplémentaire pour les personnes veuves ou séparées ayant élevé un enfant**. Cette mesure est entrée en pleine application en 2013 et François HOLLANDE ne l'a toujours pas annulée.
2. **La non revalorisation des seuils d'imposition** toujours par Nicolas SARKOZY. Ces seuils viennent à peine d'être actualisés par François HOLLANDE et Manuel VALLS. Plus d'un million de petits contribuables vont ainsi échapper au paiement de la taxe d'habitation. **Les communistes s'en félicitent d'autant que l'État va compenser ces exonérations auprès des communes.**

La municipalité sortante avait augmenté la taxe d'habitation en toute transparence en n'agissant que sur les taux. Tous les abattements locaux avaient été maintenus pour garantir de l'équité vis-à-vis de cet impôt très injuste.

Un débat public dans les quartiers avait été organisé avant de délibérer en Conseil Municipal. Les élus communistes s'étaient démarqués publiquement parce que ce rattrapage bien qu'utile et légitime leur paraissait trop rapide et trop fort dans le contexte pour les oloronais. Ils n'avaient pas voté les augmentations excepté celle de 0,14 points en 2013.

Rappelons aussi que malgré ces augmentations de taux, la taxe d'habitation à Oloron demeure inférieure d'un bon tiers par rapport aux villes équivalentes. Ce que personne ne peut contester.

Précisons enfin que l'utilisation de cette augmentation des impôts a été particulièrement vertueuse. Elle n'a pas été dépensée inconsidérément. La gestion a été particulièrement économe en matière de fonctionnement tout en maintenant un niveau de services au public, d'action sociale et d'investissements élevés.

Cet effort fiscal a été consacré à la « restauration des finances publiques » avec la constitution d'une épargne avoisinant 1 million d'Euros tel que l'objectif en avait été annoncé dès le premier budget du précédent mandat.

Le pacte financier de H. LUCBEREILH et D. LACRAMPE n'affiche aucun objectif chiffré. Notons qu'il rend un hommage « involontaire » au travail accompli durant le précédent mandat en écrivant dans la première phrase de leur « pacte » : « *il convient pour dégager de l'épargne de continuer le travail de réduction des charges et d'augmentation des recettes* ». Dont acte ! Mais les premières décisions, notamment en matière de recrutement, de train de vie des élus et de dépenses tape à l'œil ne vont pas dans le bons sens.

AU SUJET DE L'ENDETTEMENT DE LA VILLE

Il n'est ni contestable ni contesté que le « ratio de solvabilité » de la ville qui était de 19,7 années (au-delà du seuil dangereux) en 2008, a été ramené à 9,5 années au terme du mandat de B. UTHURRY.

C'est **un indicateur** suivi de près par les banques et les pouvoirs publics. Il détermine la **capacité théorique** de rembourser la dette dans le délai le plus court. Il se fonde sur l'hypothèse virtuelle que toutes les ressources de la ville seraient consacrées au seul fonctionnement et aux remboursements, sans investissements nouveaux.

Pour parvenir à cela, le choix de la municipalité précédente a été de raccourcir la durée des **emprunts hérités en 2008. C'était le meilleur moyen de sortir de l'endettement plus rapidement à partir de 2017.**

Nous contestons la volonté actuelle de rallonger la durée des emprunts ; s'agissant des taux, on ne pourrait être que d'accord si c'était possible... Mais dès l'instant où ceci est conditionné à l'allongement des durées de remboursement, nous condamnons cette fuite en avant dangereuse et au final très coûteuse pour les oloronais.

Rappelons enfin l'héritage de 2008 : **un endettement de 11 millions d'Euros alors qu'il était de 2 millions d'Euros au début du 1^{er} mandat d'Hervé LUCBEREILH.** Quand ce dernier se plaint de la dette actuelle qu'il situe à 14 millions d'Euros, **il se plaint en fait d'être rattrapé par sa propre dette** que nous n'avons maîtrisée qu'en partie malgré des efforts constants de réduction des frais de fonctionnement.

APPEL À INITIATIVE CITOYENNE

Nous vous proposons de retourner la pétition citoyenne ci-jointe. Vous pouvez exprimer vos points de vue si vous le souhaitez.

Pour agir ensemble, NOUS COMPTONS SUR VOUS !